



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
3 juillet 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017

5-11 septembre 2017, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour le Nigéria
(2018-2022)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	10
IV. Suivi et évaluation.....	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources au titre du programme de pays pour le Nigéria (2018-2022).....	13



I. Considérations générales

1. Le Nigéria, deuxième économie en importance du continent africain, pourrait être un acteur majeur de l'économie mondiale compte tenu de ses ressources humaines et naturelles¹. Cependant, sa population (182,2 millions d'habitants²) se caractérise par un taux de pauvreté de 60 % à l'échelle nationale – en dépit d'une croissance élevée entre 2011 à 2015. Le taux de pauvreté est de 70 % dans le Nord-Est du pays³ (épicerie de la rébellion de Boko Haram) et de 81 % dans le Nord-Ouest⁴. Des spécificités notables par sexe et par localisation⁵ ont consisté dans une augmentation de plus du double des taux de chômage – passés de 6,4 % en 2014 à 13 % en 2016. Le taux de chômage des femmes (15,5 %) est plus élevé que celui des hommes (11,5 %)⁶, et le taux de chômage des jeunes est élevé dans tout le pays (45,7 %)⁷. Le Nigéria est classé 152^e sur 188 pays selon l'Indice de développement humain (Human Development Index)⁸, ce qui est très inférieur à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne.

2. Le secteur pétrolier représente 95 % des exportations et des recettes en devises⁹ : l'économie n'est nullement diversifiée, et est sujette aux chocs extérieurs. L'industrie manufacturière et le secteur des minéraux solides, n'ont, en dépit de leur potentiel économique, contribué que marginalement au produit intérieur brut (PIB) (moins de 10 % et 1 %, respectivement)¹⁰. Le Nigéria a connu une récession entre 2014 et 2016 – avec une chute brutale du taux de croissance (de 6,2 % en 2014 à -1,54 % en 2016¹¹). La non-réalisation, en 2015, des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)¹², les tendances à la récession et les taux de pauvreté aggravés peuvent compromettre la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

3. Les déficits généralisés dans la gestion du pays constituent un véritable défi pour le développement du Nigéria. Ces déficits sont dus à la pauvreté, aux inégalités, à l'exclusion, à l'insécurité et à la dégradation écologique, et entravent au total le développement socioéconomique du pays, de même qu'ils sont problématiques pour l'état de droit, pour une politique environnementale durable, pour la paix et la sécurité, ou encore pour une croissance inclusive¹³. Bien que, pour 2016, le Nigéria ait fait des progrès dans les quatre secteurs définis par l'« Index Ibrahim pour la gouvernance africaine », sa faiblesse en matière de sécurité nationale fait que le pays s'est classé 36^e sur 54 pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. La lutte contre la corruption est entravée par les mandats de divers dirigeants, qui, souvent, se contredisent, ainsi que par le manque de coordination

¹ Vision (horizon) 2020.

² Banque mondiale, 2015.

³ Recovery and Peace Building Assessment 2016 (Évaluation du redressement et de la consolidation de la paix).

⁴ Nigeria Common Country Analysis 2016 (Bilan commun de pays – le Nigéria).

⁵ Le coefficient est de 0,579 : voir le « National Human Development Report » 2016 et le « Gender Inequality Index » de 2013.

⁶ National Bureau of Statistics (Bureau national de la statistique – BNS), 2016.

⁷ Economic Recovery and Growth Plan (Plan de relance économique et de croissance – ERGP) 2017-2020.

⁸ Le Coefficient Gini (ou Indice d'inégalité) est de 0,423 (Rapport des Nations Unies sur le développement humain de 2016).

⁹ Données de la Banque mondiale 2015.

¹⁰ Données 2014 du BNS.

¹¹ Economist Intelligence Unit 2014, 2017.

¹² Le Rapport sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement en 2015 (MDG End Report 2015) indique des progrès minimaux en matière d'autonomisation des femmes.

¹³ Nigeria MDG end-point Report 2015 (Rapport sur la réalisation des OMD en 2015).

des organismes de lutte contre la corruption et des organisations de la société civile¹⁴, et cela explique en partie le classement du Nigéria à la 136^e place – sur 168 pays – dans l'Indice 2015 de perception de la corruption¹⁵.

4. Malgré des améliorations en matière démocratique – comme en ont témoigné des élections fiables et s'étant déroulées dans un climat pacifique –, des problèmes subsistent dans ce domaine également. Il faut citer l'insuffisance des cadres constitutionnel et juridique, la faiblesse en matière d'application des politiques, un système représentatif inéquitable, et une faiblesse, également, en matière de dispositifs et de structures pour la transparence électorale¹⁶. La huitième Assemblée nationale nigériane connaît des problèmes de transparence, un manque de capacités en matière de commissions parlementaires, un taux de rotation du personnel très élevé (72,2 %) ¹⁷, et une baisse de la représentation féminine (qui n'est que de 7,3 % au Sénat et de 5 % à la Chambre des Représentants)¹⁸. Parmi les autres problèmes, il faut citer l'insuffisance de l'accès à la justice et de la protection des droits de l'homme – notamment en ce qui concerne des catégories vulnérables telles que les femmes –, ou encore les personnes porteuses du virus du sida (VIH).

5. L'insécurité est un problème majeur au Nigéria¹⁹, notamment en raison de la rébellion dans les régions du Nord-Est et du delta du Niger, l'action des peuples autochtones du Biafra, dans le Sud-Est, ainsi que des violences et des conflits croissants, dans la partie centrale du pays (« Middle Belt »), entre les éleveurs, d'une part, et les bergers nomades, de l'autre. Le mouvement Boko Haram et les forces de sécurité ont commis de graves violations des droits de l'homme²⁰. Plus de 26 millions de personnes sont touchées par le problème des deux millions de personnes déplacées à l'intérieur du territoire²¹ – dont 54 % de femmes et 56 % d'enfants. 8,5 millions de personnes – y compris des personnes déplacées – ont besoin d'une aide à la survie, ce qui met sous pression les communautés d'accueil. Au Nigéria, les conflits sont dus également à l'exclusion socioéconomique, aux inégalités, à la faiblesse de la gouvernance (qui entraîne notamment une marginalisation des territoires ou est liée à des sources culturelles et idéologiques), à la dégradation environnementale, à la vulnérabilité aux changements climatiques et à une sécurité humaine très insuffisante en raison de frontières poreuses dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest)²².

6. Au Nigéria, les principaux problèmes écologiques sont la dégradation des sols, la désertification, l'érosion du littoral et le taux élevé de déforestation (3,5 % par an). La faiblesse de la gestion de l'environnement et du financement de ce secteur accroît la vulnérabilité aux changements climatiques et la dégradation environnementale²³, et risque d'aggraver les atteintes à la biodiversité. Les

¹⁴ Strategies for Winning the War Against Corruption in Nigeria (Stratégies en vue de gagner la guerre contre la corruption au Nigéria), ActionAid 2008.

¹⁵ ERGP 2017-2020.

¹⁶ European Union Election Observation Final Report 2015 (Rapport final, 2015, de la Mission d'observation électorale de l'Union européenne EOFP).

¹⁷ National Assembly Institutional and Capacity Needs Assessment, UNDP and the National Institute for Legislative Studies (Évaluation de besoins de l'Assemblée nationale en termes d'institutions et de capacités – PNUD et Institut national d'Études législatives).

¹⁸ EOFP 2015.

¹⁹ Nigeria Common Country Analysis 2016 (Bilan commun de pays – le Nigéria, 2016).

²⁰ United States Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labour 2015 Report (Rapport 2015 sur les droits de l'homme et le travail du Bureau pour la démocratie du Département d'État américain).

²¹ 2017 HRP (Rapport sur les droits de l'homme 2017).

²² RPBA 2016 (« Recovery and Peacebuilding Assessments » – Évaluations du redressement et de la consolidation de la paix).

²³ Rapport 2016 du Ministère fédéral de l'environnement.

catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les inondations et l'érosion des sols portent atteinte au développement économique et aux moyens de subsistance – notamment au sein des collectivités dépendant de l'agriculture et de la sylviculture, et tout particulièrement au sein des populations marginalisées (les femmes, les jeunes et les personnes handicapées) des régions du delta du Niger et de la partie centrale du pays.

7. Au Nigéria, un autre facteur compromet la croissance et le développement : l'accès limité à l'énergie. 40 % seulement des populations urbaines et 20 % seulement des collectivités rurales sont connectées au réseau électrique national. La majorité de la population a largement recours au bois de chauffage en tant qu'énergie domestique. Les solutions apportées par l'État sont limitées, du fait de la faiblesse des moyens institutionnels, et de politiques et réglementations inappropriées, qui ne favorisent guère la promotion des investissements privés pour s'adapter à la situation et atténuer les problèmes²⁴. L'insuffisance des investissements privés et des incitations économiques fait que les Nigériens n'ont guère accès aux sources d'énergie renouvelable, très importantes pour trouver des solutions alternatives (énergies solaire et éolienne)²⁵.

8. Cependant, malgré ces problèmes, le pays a un potentiel de développement socioéconomique durable à moyen et long terme. En 2016, le gouvernement a défini des objectifs de lutte contre la corruption, d'amélioration de la sécurité humaine et de refondation de l'économie; les tendances récentes²⁶ indiquent l'émergence de secteurs non pétroliers – notamment les technologies de l'information et la finance. Le Nigéria a rejoint le « Partenariat pour un gouvernement ouvert » afin de renforcer son engagement dans le sens de la responsabilité du secteur public et de la transparence fiscale.

9. Dans le cadre d'une action à moyen terme, l'État a approuvé le « Plan de relance économique et de croissance » (« Economic Recovery and Growth Plan ») 2017-2020, en vue de rétablir la stabilité macroéconomique, d'instaurer une bonne gouvernance et de favoriser la croissance par la diversification de l'économie, l'investissement dans les ressources humaines et une économie globalement compétitive²⁷. De plus, le gouvernement prend des mesures concrètes pour traiter les problèmes d'insécurité dans les zones conflictuelles et favoriser la résistance grâce au Plan Buhari pour le Nord-Est, à l'Évaluation du redressement et de la consolidation de la paix²⁸ et au Plan directeur pour le delta du Niger, fondé sur une triple approche (militaire, humanitaire et de développement).

10. L'examen à mi-parcours de 2016 du Plan-cadre III des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD/UNDAF en anglais) a indiqué que le programme du PNUD était très pertinent et privilégiait les priorités de développement national. Les évaluations du programme de pays pour la période 2014-2017²⁹ ont indiqué que le PNUD et le gouvernement nigérian avaient contribué de manière significative au progrès des cadres nationaux de gestion environnementale, à la gestion des risques climatiques et des catastrophes, à l'organisation des élections, à la lutte contre la

²⁴ Politique nationale de l'Environnement de 2016.

²⁵ Rapport 2012 de l'Institut international de l'environnement et du développement, portant notamment sur le potentiel d'énergies renouvelables.

²⁶ Rapport 2015 du Bureau national de la Statistique sur le PIB.

²⁷ Plan de relance économique et de croissance 2017-2020.

²⁸ Banque mondiale, Union européenne, Nations Unies et Gouvernement nigérian, 2016.

²⁹ Évaluation finale 2016 des Projets liés au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à l'efficacité énergétique et aux polluants organiques persistants accidentels; Projets 2015 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union européenne (UE) sur les armes légères; Évaluation 2016 de l'initiative pour la création d'emplois et la prévention des conflits (Projet pour l'emploi des jeunes).

corruption et à la mandature législative. Le soutien du PNUD en matière électorale et l'Accord d'Abuja qui en a résulté ont contribué à la réduction des violences et des exactions lors des élections législatives de 2015. L'évaluation du « Projet d'emploi des jeunes » a indiqué un taux de réussite de 92 %³⁰ en ce qui concerne le microentrepreneuriat, un an après la création d'entreprise par les bénéficiaires du projet, et établi un lien direct entre les projets de subsistance soutenus par le PNUD et l'engagement accru de la jeunesse dans un dialogue local, dans la consolidation de la paix et dans les dispositifs d'alerte précoce des collectivités. À l'échelon régional, le programme de gouvernance du PNUD a contribué à la réduction de la prolifération des armes légères au Nigéria et au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

11. Les évaluations de projet ont recommandé une concentration des programmes sur des zones géographiques définies; un renforcement des partenariats existants et la création de nouveaux partenariats en vue de mobiliser des ressources supplémentaires³¹; une amélioration de la disponibilité de données; enfin, un renforcement des capacités opérationnelles des partenaires d'exécution. Le PNUD utilisera sa relative supériorité technique pour développer les capacités de gouvernance et de consolidation de la paix de l'État, favoriser le relèvement et l'adaptation rapides, une croissance inclusive et la durabilité de l'environnement.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Le présent programme, élaboré en concertation avec le gouvernement nigérian et divers partenaires, constitue la contribution du PNUD au Cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable (UNSDPF) pour la période 2018-2022. Il est aligné sur le Plan de relance économique et de croissance 2017-2020, sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, sur les objectifs de développement durable et le Plan d'aide humanitaire 2017.

13. Les interventions liées au programme couvrent l'ensemble des zones géopolitiques du Nigéria et se concentrent plus particulièrement sur les femmes (49 % de la population nigériane, y compris les ménages dirigés par une femme et les personnes déplacées à l'intérieur du territoire)³², les jeunes à risque (45,7 %)³³ et les personnes handicapées.

14. Le document relatif au programme de pays met en lumière deux domaines de résultats concernant le Cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement durable (UNSDPF) : a) la gouvernance, la paix et la sécurité, et b) une croissance économique et un développement durables et inclusifs. La stratégie globale est de traiter le déficit de gouvernance par les moyens suivants : i) la durabilité et la diversification économiques, avec un accent particulier sur les moyens de subsistance et l'emploi des jeunes; ii) la gouvernance, avec un accent particulier sur la transparence, l'accès à la justice et la réforme des services publics, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, ainsi que les capacités d'aide humanitaire; enfin, iii) la durabilité environnementale. Les objectifs de développement durable sont intégrés à l'ensemble du programme et alignés sur les aspirations 1,3, 4 et 6 de l'Agenda 2063.

³⁰ La réussite est définie à l'aune des bénéfices que les participants ont tirés du projet et de leur volonté de poursuivre leur microentreprise pour faire vivre leur famille.

³¹ Enquête 2015 du PNUD sur les partenariats.

³² Bureau national de la Statistique, 2015.

³³ Plan de relance économique et de croissance 2017-2020.

15. La théorie du changement liée au programme est fondée sur les hypothèses suivantes : i) des institutions de gouvernance transparentes, inclusives, responsables et crédibles sont le fondement d'un développement économique fort et inclusif; ii) des réformes efficaces du secteur public dans un contexte juridique et réglementaire pertinent; iii) les conflits violents et armés prospèrent sur la base du déficit de développement et des inégalités; iv) la mise en œuvre du diptyque développement/action humanitaire exige une approche fondée sur l'aptitude à des solutions durables; v) les problèmes qui se posent aux niveaux fédéral, des États fédérés et local compromettent l'efficacité des services et exigent à la fois des politiques consultatives et d'importantes interventions programmatiques; enfin, vi) la planification de la recherche, de l'analyse et de l'établissement de preuves a une importance capitale pour une prise de décisions politiques efficace et informée sur les risques.

16. Ce programme est structuré autour de trois piliers connexes : i) la gouvernance, la paix et la sécurité; ii) une croissance inclusive; et iii) la durabilité et la résilience environnementales. Étant donné la position stratégique et dominante du Nigéria au sein de la CEDEAO, le PNUD privilégiera les liens économiques régionaux et une collaboration transfrontalière. Le PNUD jouera un rôle central dans la coordination et la création de partenariats³⁴ avec l'Union européenne; les gouvernements canadien, japonais, norvégien et britannique; la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (AfDB), en matière de gouvernance, d'élections, de relèvement et de création de moyens de subsistance rapides, d'environnement et de changements climatiques, et de consolidation de la paix. Cela permettra de réorienter les choix programmatiques vers l'aide à des groupes et collectivités vulnérables. Un engagement accru sera recherché avec les pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad et autres bureaux de pays du PNUD, au Niger, au Tchad et au Cameroun, afin de lier les actions nationales et les approches régionales en matière de lutte contre l'extrémisme violent dans le cadre des programmes mondiaux et régionaux du PNUD et de la mise en œuvre des évaluations du redressement et de la consolidation de la paix. Les approches intégrées des actions en amont et en aval cibleront la jeunesse, les femmes et les personnes handicapées, mais aussi les organisations de la société civile et axées sur les collectivités des zones problématiques.

Pilier I : gouvernance, paix et sécurité

17. En partenariat avec le gouvernement³⁵ et la société civile, le PNUD soutiendra la mise en œuvre de la « vision nationale »³⁶ dans le cadre de politiques sensibles aux conflits et bienveillantes. La responsabilité en général et la transparence du secteur public seront améliorées par les processus suivants : i) aider le gouvernement nigérian à concevoir des politiques, des cadres et des systèmes de renforcement de la prévention; ii) renforcer la capacité de la justice à traiter plus

³⁴ CEDEAO, Banque islamique de développement et Gouvernements allemand, coréen, suédois et des États-Unis d'Amérique.

³⁵ Institutions fédérales, ministères et organismes des états fédérés : Budget et Planification nationale; Questions féminines et de développement social; Reconstruction, Réadaptation et Réinstallation; Affaires de la Région du delta du Niger; Assemblée nationale; Comité présidentiel relatif à l'Initiative pour le Nord-Est; Commission nationale des droits de l'homme; Corps national de Sécurité et de Défense civile; Institut pour la paix et la résolution des conflits; Commission indépendante sur les pratiques de corruption; Unité technique pour la gouvernance et la réforme en matière de responsabilités; Commission électorale nationale indépendante, et Agences de gestion des situations d'urgence.

³⁶ Plan Buhari 2016, Plan stratégique de la Commission électorale nationale indépendante et de la Commission indépendante contre la corruption, Programme législatif du Sénat et de la Chambre des Représentants et Plan national de la Commission nationale des droits de l'homme.

efficacement les affaires de corruption, aider l'Assemblée nationale à améliorer son travail de contrôle et la mise en œuvre des objectifs de développement durable; iii) collaborer avec la société civile et la responsabiliser – y compris les femmes et la jeunesse, les organisations culturelles, les associations commerciales et les personnes handicapées – pour leur permettre de participer davantage aux campagnes contre la corruption; et iv) mettre en place des cadres réglementaires axés sur la jeunesse, l'égalité entre les sexes et les questions de handicaps, afin d'ouvrir à tous la voie des objectifs de développement durable.

18. En matière de sécurité et de gestion des conflits, le PNUD soutiendra l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires pour la consolidation de la paix, la prévention des conflits et les questions de prolifération des armes légères. Des interventions programmatiques aux niveaux des états fédérés et des collectivités locales viseront les communautés touchées par les violences et les conflits, permettront de renforcer les capacités de médiation et de réconciliation par la création de dispositifs d'alerte précoce et une action dans le même sens, et renforceront globalement l'architecture de la paix au niveau national. Il y aura des stratégies intégrées de désarmement et de réinsertion, ainsi qu'une aide au relèvement rapide et à l'acquisition de moyens de subsistance – cela permettant notamment d'autonomiser les victimes de violences; il faudra également recourir aux « armes du développement » en ce qui concerne l'action transfrontalière et les mesures d'aide aux collectivités et d'encouragement de la cohésion sociale.

19. Le PNUD aidera également l'Assemblée nationale et l'ensemble des parlementaires à promouvoir et mettre en œuvre l'Agenda 2063, ainsi que les objectifs de développement durable. Concernant la promotion d'une gouvernance participative, on se concentrera sur le renforcement des réformes électorales, l'application de lois électorales (y compris pour le vote électronique) et le renforcement, également, des capacités des « Organes de gestion électorale » et de tous les acteurs concernés – y compris les médias, les partis politiques et la société civile. Le PNUD développera les partenariats avec les organisations de la société civile, afin qu'elles soient des interlocuteurs légitimes dans le dialogue politique et social sur la lutte contre la corruption, la consolidation de la paix, les élections, l'égalité entre les sexes, la cohésion sociale et la gouvernance locale.

20. Le PNUD soutiendra l'accès à la justice et la protection des droits fondamentaux par un renforcement des institutions judiciaires et de défense des droits de l'homme, afin d'offrir des services de qualité – notamment aux femmes et aux personnes séropositives. Le PNUD maintiendra son aide en matière de renforcement de la lutte contre le sida et d'accès équitable et non discriminatoire aux processus de prévention et de traitement du sida – notamment en faveur des jeunes et des populations à haut risque.

Pilier II : une croissance inclusive

21. Le PNUD soutiendra le gouvernement aux niveaux fédéral, des états fédérés et local par les mesures suivantes : a) la promotion d'une croissance et d'un développement inclusifs; b) des recherches et analyses permettant d'éclairer la politique économique et les décisions dans ce domaine, notamment celles relatives à la diversification de l'économie; c) un renforcement des capacités institutionnelles; d) l'élaboration, la planification et la budgétisation de politiques axées sur les objectifs de développement durable; e) la défense d'idées et d'approches innovantes en matière entrepreneuriale; f) l'amélioration de la coordination des processus et actions de développement; et g) la promotion du développement socioéconomique.

22. En partenariat avec le Bureau du Principal Adjoint à la Présidence chargé des objectifs de développement durable³⁷, le Ministère du Budget et de la Planification nationale et les gouvernements des États fédérés, le PNUD veillera à ce que les ODD soient intégrés aux cadres de politiques, de planification et de budget sur la base du guide de référence relatif à l'intégration et à l'accélération des politiques ainsi qu'au soutien à ces politiques. Les systèmes statistiques nationaux et sous-nationaux seront renforcés afin d'obtenir des données régulières, ventilées par sexe, par âge, par secteurs géographiques et par niveaux socioéconomiques, et des dispositifs de suivi seront mis en place. Une mobilisation appropriée des ressources du pays et des stratégies de financement seront étudiées afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre des priorités de développement national conformément au programme d'action d'Addis-Abeba. Le PNUD soutiendra des recherches et analyses politiques très « pointues » et proposera des services consultatifs afin d'éclairer l'élaboration des politiques nationales, une planification inclusive et les décisions relatives à la diversification de l'économie et à une croissance globale.

23. Afin d'améliorer les possibilités d'emploi et de subsistance – notamment en faveur de femmes, des jeunes et des personnes handicapées des zones urbaines et rurales pauvres –, le PNUD encouragera la diversification de l'économie dans les secteurs enclins à la croissance en stimulant l'acquisition de compétences, en améliorant les services commerciaux, en soutenant l'accès aux chaînes d'approvisionnement potentielles et émergentes, et en améliorant la qualité des produits dans le sens des normes des marchés et de la durabilité environnementale. Le PNUD collaborera avec de nouveaux partenaires sur des programmes de formation professionnelle et entrepreneuriale, et contribuera à l'accès des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au crédit, dans des États sélectionnés.

24. Le PNUD renforcera la collaboration avec la CEDEAO, avec l'Organisation internationale du travail (l'OIT), la Banque mondiale et le Ministère fédéral du Développement de la jeunesse, ainsi qu'avec des organes gouvernementaux pertinents et l'Agence pour le développement des petites et moyennes entreprises (SMEDAN). En ce qui concerne l'agriculture, le PNUD aura recours à divers réseaux de formation et groupements pour aider notamment les petits exploitants en matière de production, de stockage et de commercialisation de cultures de base destinées à la consommation locale et à l'exportation, sur la base des enseignements tirés de l'« Agribusiness Supplier Development Programme » (le Programme de développement des fournisseurs agroalimentaires). Le PNUD contribuera également à l'amélioration du contexte politique, réglementaire et opérationnel du secteur des minéraux solides, afin d'en augmenter la valeur ajoutée et les revenus des petits exploitants miniers et artisanaux.

25. Le PNUD soutiendra la mise en place du cadre national de protection sociale en vue de réduire la pauvreté et les inégalités; d'augmenter la demande globale de biens et services; d'améliorer l'accès aux ressources productives et de promouvoir l'activité économique. Le soutien à la politique de protection sociale se fera notamment par une collaboration étroite avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (l'UNICEF) et la Banque mondiale – afin de contribuer à la mise en œuvre de ladite politique et des programmes d'investissement social de l'État fédéral. Au niveau des états fédérés, le PNUD contribuera essentiellement à l'intégration, à cet échelon local, des « Stratégies de protection sociale » et à leur financement – stratégies privilégiant les femmes, les jeunes et les personnes

³⁷ Y compris le Bureau national de la Statistique, l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée des objectifs de développement durable, la Banque mondiale et le Département du Développement international.

handicapées; le PNUD renforcera également la capacité des employés du secteur public à gérer de manière efficace les programmes de protection sociale des états.

Pilier III : durabilité et résistance de l'environnement

26. L'action conjointe du PNUD et des autorités nigérianes exigera l'engagement collectif de l'État fédéral, des états fédérés et des pouvoirs locaux³⁸ et prendra la forme : a) d'une planification participative; b) de politiques de développement; c) de cadres réglementaires; d) d'une coordination entre l'État fédéral, les états fédérés et les pouvoirs locaux; e) d'un renforcement des capacités à tous les niveaux; f) d'une action en faveur d'un financement accru du secteur environnemental et de la lutte contre les changements climatiques; g) d'une sensibilisation plus importante aux risques environnementaux, et h) d'une gestion du savoir. Le PNUD collaborera étroitement avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (le PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (l'ONUDI) afin d'atteindre les objectifs de développement durable, une croissance à faible émission de carbone et une utilisation rationnelle et inclusive des ressources naturelles. L'ensemble de cette action stimulera l'Initiative pour une économie verte, permettra de renforcer l'économie inclusive, de ralentir les changements climatiques et de renforcer également la croissance économique du pays et la réduction de la pauvreté.

27. Le PNUD collaborera avec divers partenaires dans six domaines stratégiques : i) la mise en œuvre des « Contributions définies au niveau national » dans cinq secteurs de l'économie³⁹, ainsi que le soutien à la politique nationale de l'environnement, au Cadre Sendai et autres secteurs multilatéraux et internationaux (notamment la biodiversité, la lutte contre la désertification, les produits chimiques et le Protocole de Montréal)⁴⁰; ii) le renforcement du potentiel de participation collective, nationale et sous-nationale, à une planification, une conception des politiques, une législation sur la gestion des catastrophes au niveau national et une saine gestion des ressources naturelles (notamment en matière de dégradation des sols, de résistance aux changements climatiques, de gestion durable des ressources naturelles, de préservation de la biodiversité et de gestion des catastrophes); iii) le renforcement de la capacité du pays à accéder au Fonds vert pour le climat et au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en utilisant les compétences mondiales et régionales du PNUD en vue d'augmenter les affectations budgétaires nationales et de permettre ainsi un accès accru aux énergies propres et renouvelables, une réduction des effets de la déforestation et de la dégradation des forêts; iv) une sensibilisation accrue, une autonomisation des collectivités locales, un meilleur accès aux énergies propres, ou encore, en aval, la promotion de modes de vie favorables à l'environnement, avec un accent particulier sur la coopération Sud-Sud et avec la partie centrale du pays; v) le développement de partenariats avec la Banque de l'Industrie, et la création de nouveaux partenariats pour un

³⁸ Ministère de l'Environnement, Commission de l'Énergie du Nigéria, Organismes de gestion d'urgence aux niveaux fédéral et des états, FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel), PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), Banque de l'Industrie, Groupe de la Banque mondiale, Organisations de la société civile, Banque centrale du Nigéria, groupes représentant respectivement les femmes, la jeunesse et les personnes handicapées, ou encore les personnes déplacées à l'intérieur du territoire.

³⁹ L'agriculture, les transports, l'industrie manufacturière, les secteurs pétrolier et gazier, et l'énergie

⁴⁰ Stratégie régionale africaine pour un renforcement de la prévention des catastrophes, et Accord de Kigali sur la gestion de produits chimiques durables.

investissement accru dans les énergies propres, le développement des collectivités locales et la relance de leur économie, et vi) l'encouragement à une coopération Sud-Sud, entre le Nigéria et la Corée du Sud, pour de nouveaux modes d'utilisation des ressources naturelles, de préservation des forêts et de transfert du savoir.

III. Administration du programme et gestion des risques

28. Les grandes lignes du programme prévoient une contribution du PNUD aux résultats nationaux et constituent le critère essentiel de responsabilité auprès du Conseil d'administration en matière d'alignement des résultats et des ressources attribuées au niveau du programme de pays. En ce qui concerne les programmes de pays, la responsabilité des gestionnaires aux niveaux national, régional et local est prévue par le Programme du PNUD dans son ensemble et les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, ainsi que par le dispositif de contrôle interne. Conformément à la décision 2013/9 de son conseil d'administration, le PNUD veillera de manière systématique à ce que l'ensemble des coûts directs de la mise en œuvre du projet soit assumé au niveau de chaque secteur du projet. En outre, le PNUD examinera les diverses structures et procédures pour garantir le respect des objectifs fixés et suffisamment de souplesse pour s'adapter à d'éventuelles évolutions, aux réformes menées par les Nations Unies et au nouveau Plan stratégique du PNUD.

29. Le programme sera réalisé à l'échelle nationale. Les divers projets auront recours aux modalités les plus appropriées, afin de garantir les résultats les plus efficaces et les plus durables au niveau national. Une exécution directe garantira la responsabilité du PNUD en cas de situation programmatique complexe. L'appropriation du programme par le pays et la responsabilité mutuelle pour des résultats dans le sens du développement seront renforcées grâce à des plans de travail et des examens annuels conjoints, en accord avec les priorités nationales. Le bureau auxiliaire de Maiduguri répondra concrètement aux besoins de la partie Nord-Est du pays en matière de développement et humanitaire.

30. Les problèmes économiques et sociaux pourraient compromettre la réussite du programme. Parmi les risques possibles figurent : a) une récession prolongée si les stratégies de stabilisation économique proposées ne sont pas mises en œuvre; b) une capacité limitée de l'État fédéral et des acteurs nationaux à réaliser les programmes; c) le prolongement des crises que connaissent le Nord-Est, la région du delta du Niger et la partie centrale du pays; d) des difficultés pour mobiliser les ressources nécessaires; e) d'éventuels problèmes d'exécution avant et pendant les élections de 2019.

31. Le processus d'atténuation des risques liés au programme s'est transformé en priorités et en perspectives d'action concrète. Pour garantir l'efficacité et la durabilité de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, le PNUD se concentrera sur le renforcement des capacités du gouvernement et des partenaires d'exécution par une approche harmonisée des transferts monétaires. Cette approche englobe une macroévaluation du système de gestion des finances publiques, ainsi qu'un ensemble de microévaluations des différents partenaires d'exécution. Des procédures accélérées répondront en temps voulu aux exigences du gouvernement et aux situations de crise et d'urgence. Des moyens supplémentaires et une sensibilisation de haut niveau seront envisagés – entres autres réponses aux situations d'imprévu – afin d'atténuer les risques contextuels/opérationnels par l'utilisation des services de répartition mondiaux et régionaux du PNUD.

32. Le PNUD coordonnera son soutien en partenariat avec : le Ministère du Budget et de la Planification nationale; les gouvernements des états fédérés; les

partenaires de développement; le secteur privé; diverses fondations; la société civile; et des donateurs non traditionnels⁴¹. Le PNUD renforcera les systèmes de suivi et veillera à anticiper les risques, pour une meilleure gestion du programme en termes d'allocations monétaires et d'efficacité d'exécution. Les systèmes en place devront respecter les Normes sociales et environnementales internes du PNUD.

33. Le partenariat avec le PNUD et la stratégie de mobilisation des ressources se concentreront sur le renforcement des capacités du gouvernement à la mobilisation de ressources nigérianes et au partage des coûts avec les états fédérés. Cela s'inscrit dans le processus d'intégration des objectifs de développement durable. Les partenariats avec l'UE, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les gouvernements des états fédérés ont une importance capitale pour l'aide au développement et l'aide humanitaire destinées au Nord-Est du pays.

34. Le PNUD s'appuiera sur son statut récemment approuvé de Groupe chargé de la gestion des atouts de la région. Il aura recours à une collaboration importante avec le « Centre de services régional » pour réunir et diffuser les meilleures pratiques de coopération Sud-Sud, d'innovation, de gestion des savoirs et de création d'idées.

IV. Suivi et évaluation

35. Sur la base d'une gestion axée sur des résultats, l'organisation du suivi et de l'évaluation du programme de pays sera alignée sur celle du suivi et de l'évaluation du Cadre d'objectifs de développement durable des Nations Unies, ainsi que sur les indicateurs de performance nationaux. En partenariat avec le Bureau national de la Statistique, le PNUD poursuivra le renforcement des capacités statistiques nationales et de l'engagement national en matière de données⁴², afin d'établir, de suivre et de signaler des indicateurs et objectifs de référence en matière d'objectifs de développement durable (ODD). Un suivi conjoint du programme aura lieu de manière régulière et s'inscrira dans la structure de gestion du programme.

36. Le PNUD renforcera ses capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données afin de déterminer les progrès d'exécution du programme. Environ 5 % des ressources du programme seront affectées au suivi et à l'évaluation de l'ensemble des projets. Le marqueur de l'égalité hommes-femmes utilisé par le PNUD permettra de suivre les dépenses du programme de pays et ses contributions spécifiques au progrès dans ce sens et à l'autonomisation des femmes.

37. Le PNUD définira et budgétisera une stratégie de communication (liée à l'organisation des partenariats d'exécution et à la mobilisation des ressources) afin d'accroître la transparence, la visibilité et les effets des résultats en matière de développement. Le PNUD procèdera à des évaluations et des examens afin de déterminer les progrès, de tirer des enseignements, d'identifier les problèmes subsistants, de trouver des solutions et de garantir la qualité conformément aux modifications de la gestion du programme et des divers projets.

38. Conformément au Cadre d'objectifs de développement durable des Nations Unies, le PNUD soutiendra un programme de recherches solide et pluriannuel⁴³ englobant des produits axés sur le savoir et des lignes directrices en matière de

⁴¹ La Fondation Dangote, la Corée, le Japon, la Norvège, la Suède et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

⁴² Engagement des acteurs nationaux à fournir des données et à contribuer au suivi des progrès en matière d'ODD.

⁴³ Bureau national de la Statistique et Institut national de politique, d'études stratégiques et de recherches économiques et sociales.

pauvreté; d'analyse des conflits; de solutions durables; d'emploi des jeunes; et de développement durable. Au cours du cycle de programmation, le PNUD évaluera les résultats en matière de développement et les intégrera à l'évaluation à moyen terme du Cadre d'objectifs de développement durable des Nations Unies; le PNUD contribuera également à l'organisation des priorités nationales de développement.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources au titre du programme de pays pour le Nigéria (2018-2022)

Priorité ou objectif du pays : Plan de relance économique et de croissance (ERGP) 2017-2020 : Gouvernance : Sécurité publique et Paix et sécurité (objectifs de développement durable – ODD 1, 2, 3, 5, 7, 10, 16 et 17)					
Résultat du cadre d'objectifs de développement durable (CODDNU) (ou équivalent) lié au PNUD#1 : D'ici à 2022, les gouvernements à tous les niveaux appliqueront les principes de bonne gouvernance et l'état de droit dans la fonction publique.					
Indicateur relatif à la réalisation correspondante du plan stratégique: : 2					
Résultat du CODDNU; indicateur(s), niveaux de référence et objectif(s)	Source et fréquence de la collecte de données, et responsabilités	Résultats indicatifs du programme de pays (y compris les indicateurs, les niveaux de référence et les objectifs)	Principaux partenaires/cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat (en dollars)	
<p>Indicateur : Pourcentage de citoyens convaincus de la bonne gouvernance et satisfaits de l'offre de services publics Niveau de référence : 26 % (2015) Objectif : 30 %</p> <p>Indicateur : Taux de participation Niveau de référence : 42,4 % des votants inscrits (2015) Objectif : 65,5 % des votants inscrits</p> <p>Indicateur : Pourcentage de femmes au sein du Parlement national Niveau de référence : 6 % (2016) Objectif : 20 %</p>	<p>Source : Rapport annuel de l'Indice de gouvernance africaine Fréquence : annuelle Responsabilité : IIAG (Ibrahim Index of African Governance – Index Ibrahim pour la gouvernance africaine)</p>	<p>Résultat 1.1 : Institutions de gouvernance et électorales aux niveaux central et local pouvant assumer les fonctions fondamentales et garantir des processus politiques améliorés, inclusifs et responsables</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Ampleur du potentiel du Parlement d'améliorer ses capacités de contrôle législatif et de représentation en vue de soutenir la réalisation des ODD Niveau de référence : 1 – inférieur aux attentes Objectif : 2 – égal aux attentes Source : Rapport annuel de l'Institut national d'Études législatives du Nigéria</p>	<p>MBNP (Ministère du Budget et de la Planification nationale) Ministère des questions féminines et du Développement social NHRC (Commission nationale des droits de l'homme) Agence nationale de lutte contre le sida NILS (Institut national d'études législatives) INEC (Commission électorale nationale indépendante) Syndicat national de journalistes Assemblée nationale Conseil consultatif interpartite Organisations de la société civile Union européenne</p> <p>Allemagne, Canada, Norvège, Corée du Sud</p>	<p>Ressources ordinaires : 3 000 000</p> <p>Autres ressources : 64 078 000</p>	
	<p>Source : Banque mondiale; http://data.worldbank.org Fréquence : annuelle Responsable : Banque mondiale</p>	<p>Indicateur 1.1.2 : Mesure dans laquelle l'INEC respecte les normes électorales dans le cadre du plan opérationnel Niveau de référence : 1 – Inférieur aux attentes Objectif : 3 – supérieur aux attentes Source : Rapport électorale de l'INEC Fréquence : annuelle</p>			

		<p>Indicateur 1.1.3 : Nombre d'électeurs inscrits sur l'ensemble de la population en âge de voter, par sexe Niveau de référence : 35 % Objectif : 50 % d'ici à 2020 Source : Rapport électoral INEC/CVR (CVR = Registre civil permanent des électeurs) Fréquence : 37</p> <p>Indicateur 1.1.4 : Pourcentage de femmes occupant des postes de responsabilité Niveau de référence : Sénat : 7.3 %, Chambre des Représentants : 5 %, Gouverneurs : 0 % (2015) Objectif : 30 % pour toutes les catégories d'ici à 2020 Source : Rapport électoral de l'INEC. Fréquence : 37</p> <p>Indicateur 1.1.5 : Nombre d'organisations de la société civile, y compris les réseaux de femmes et de jeunes, soutenues par le PNUD Niveau de référence : 50 Objectif : 400 Source : Cartographie du PNUD Fréquence : tous les 2 ans</p> <p>Indicateur 1.1.6 : Nombre d'institutions nationales dotées de dispositifs de médiation et de consensus possédant des capacités accrues pour résoudre les conflits Niveau de référence : 0 Objectif : 10 Source : Rapport annuel de la Défense civile Fréquence : annuelle</p> <p>Résultat 1.2 : Capacité des institutions élargies de défense des droits de l'homme à offrir un accès équitable aux services.</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Étendue des capacités des institutions élargies de défense des droits de</p>		
--	--	---	--	--

		<p>l'homme à fournir un accès équitable aux services, par sexe Niveau de référence : 1 – inférieur aux attentes Objectif : 3 – supérieur aux attentes Source : Rapport annuel de la Commission nationale des droits de l'homme</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Pourcentage d'états où des lois ont été adoptées pour la non stigmatisation des personnes atteintes du VIH Niveau de référence : 22 % Objectif : 30 % Source : Rapport annuel de la NACA (l'Agence nationale de lutte contre le sida)</p> <p>Résultat 1.3 : Cadres et dialogues effectifs dans le sens d'un engagement concret et transparent de la société civile pour le développement national</p> <p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de réseaux de la société civile dotés de dispositifs améliorés pour assurer la transparence, la représentation et la responsabilité. Niveau de référence : 10 Objectif : 55 Source : Rapport d'évaluation du PNUD sur la lutte contre la corruption Fréquence : annuelle</p>		
<p>Indicateur : Augmentation (en pourcentage du nombre de citoyens coexistant de manière pacifique (Global Peace Index) Niveau de référence : 2.910 en moyenne (2015) Objectif : 1.500 en moyenne (2021)</p>	<p>Source : Global Peace Index Fréquence : Annuelle Responsabilité : Global Peace Network</p>	<p>Résultat 1.4 : Renforcement des capacités nationales de consolidation de la paix – y compris en termes de réduction de la violence due aux armes légères, aux niveaux national et sous-national</p> <p>Indicateur 1.4.1 : Nombre d'infrastructures fonctionnelles pour la paix, aux niveaux national et sous-national Niveau de référence : par sexe Objectif : 11</p>	<p>Ministère de l'intérieur, Assemblée nationale NSCDC (Corps de Sécurité et de Défense civiles du Nigéria) IPCR (Institut pour la paix et la résolution des conflits) Ministère chargé des affaires de la Région du delta du Nil Organisations de la société civile</p> <p>Commission présidentielle sur les armes légères et de petit calibre</p>	<p>Ressources ordinaires : 3 030 000</p> <p>Autres ressources : 100 000 000</p>

		<p>Sources : Bureau national de la Statistique, Journal Officiel fédéral (Federal Gazette), Législation Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 1.4.2 : Nombre d'états dotés de cadres institutionnels/juridiques renforcés en vue de réduire la prolifération des armes légères et les conflits armés Niveau de référence : 0 Objectif : 5 Sources : Évaluation annuelle de la situation en matière d'armes légères et de petit calibre au Nigéria, PRESCOM</p> <p>Indicateur 1.4.3 : Nombre d'institutions nationales, y compris les organisations/réseaux de la société civile, dotées de capacités améliorées de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Niveau de référence : 0 Objectif : 10 plateformes locales; 10 institutions nationales (dont 4 au niveau gouvernemental et 6 au sein de la société civile) Sources : Rapport annuel du Ministère de l'Intérieur; rapports annuels de l'IPCR (l'institut pour la paix et la résolution des conflits; rapports des organisations de la société civile Fréquence : annuelle</p> <p>Résultat 1.5 : Accès des collectivités à risque et des « points chauds » à des moyens de subsistance, y compris l'acquisition de compétences et les possibilités de création d'entreprises et d'emplois.</p> <p>Indicateur 1.5.1 : Augmentation des revenus des ménages dirigés par une femme dans le Nord-Est du pays, par sexe. Niveau de référence : 60 dollars Objectif : 80 dollars</p>	<p>Gouvernement de l'État de Kaduna Gouvernement de l'État de Katsina Gouvernement de l'État de Zamfara Gouvernement de l'État de Kebbi Gouvernement de l'État de Sokoto Ministère de la Défense Union européenne CEDEAO</p> <p>Allemagne, Australie, Canada, Corée du Sud, États-Unis d'Amérique, Norvège, Royaume-Uni, Suède.</p> <p>Fondation Ford</p> <p>Ministère de l'Intérieur Ministère chargé des affaires de la Région du delta du Nil NSCDC (Corps de Sécurité et de Défense civiles du Nigéria) Gouvernement de l'État de Borno Gouvernement de l'État d'Adamawa Gouvernement de l'État de Yobe IPCR (Institut pour la paix et la résolution des conflits) Organisations de la société civile Union européenne</p> <p>Allemagne, États-Unis d'Amérique, Japon, Norvège, Royaume-Uni, Suède.</p> <p>Fondation Ford</p>	
--	--	---	---	--

		<p>Source : Évaluation des moyens de subsistance (« Livelihood Assessment »)</p> <p>Indicateur 1.5.2 : pourcentage de ménages qui empruntent pour assurer leur alimentation Niveau de référence : 48 % Objectif : 20 % Source : Évaluation des moyens de subsistance (« Livelihood Assessment »)</p> <p>Indicateur 1.5.3 : pourcentage de ménages se sentant en situation d'insécurité Niveau de référence : 16 % Objectif : 10 % Source : Évaluation des moyens de subsistance (« Livelihood Assessment »)</p>		
Priorité ou objectif national : Plan de relance économique et de croissance 2017-2020 : Retour à la croissance – Diversification de l'économie (ODD 1, 5, 8 & 10)				
Cadre des Nations Unies pour les objectifs de développement durable (ou équivalent), résultat lié au PNUD # 7 : D'ici à 2022, le Nigéria doit avoir une croissance économique inclusive et diversifiée, reposant sur les sciences, les technologies, l'innovation, l'investissement dans les infrastructures et la création d'emplois.				
Résultat du plan stratégique connexe : 1				
<p>Indicateur : Taux d'emploi, ventilé par sexe. Niveau de référence : (Hommes) = 12 % (Q3, 2016) (Femmes) = 15,9 % (Q3, 2016) Objectif : (Hommes) = 8,25 % (Femmes) = 12,4 %</p> <p>Indicateur : Taux d'emploi des jeunes (pourcentage par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre – 15-24 ans). Niveau de référence : (Hommes) = 6,2 % (2016) (Femmes) = 9,8 % (2016) Objectif : (Hommes) = 4,5 % (Femmes) = 6,3 %</p>	<p>Sources : Bureau national de la Statistique (BNS) – Rapport sur le chômage/ sur le sous-emploi Fréquence : Annuelle Responsabilité : (BNS)</p>	<p>Résultat 2.1 : Systèmes et institutions nationaux et sous-nationaux en mesure de modifier structurellement leurs capacités productives, pour les rendre durables et intensives en matière d'emploi et de moyens de subsistance</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Nombre d'emplois et de moyens de subsistance créés, ventilés par secteurs structurés et non structurés, et par sexe. Hommes : 57,5 % – Femmes : 42,5 % en 2015 Q4 Niveau de référence : 27 246 (secteurs structurés) et 476 563 (secteurs non structurés); Agriculture – 2524; Minéraux solides – 70, en 2015 Q4 Objectif : 200 000 (pour les secteurs structurés) et 2 000 000 (secteurs non structurés); Agriculture – 200 000; Minéraux solides – 80 000) d'ici à 2022 50:50</p>	<p>Ministère fédéral du Développement de la jeunesse État de Delta État d'Anambra Fonds d'affectation spéciale pour l'emploi de l'État de Lagos État de Niger SMEDAN (Agence nigériane pour le développement des petites et moyennes entreprises) OIT</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 000 000</p> <p>Autres ressources : 30 000 000</p>

		Source : Rapport du BNS sur le chômage/le sous-emploi Fréquence : semestrielle		
I= pourcentage de secteurs ciblés pour le PIB B=Agriculture – 231 %, Minéraux solides, 0,1 % (en 2015) T=Agriculture – 30 %, Minéraux solides, 10 % (d’ici à 2022)	Résumé statistique annuel du BNS Fréquence : Annuelle	<p>Résultat 2.2 : Politiques et stratégies pour développer la valeur ajoutée et l’esprit d’entreprise, pour la productivité des secteurs de l’agriculture, des minéraux solides et associés.</p> <p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de chaînes de valeur ajoutée favorisant les stratégies dans les secteurs associés Niveau de référence : 1 Objectif : 6 Source : Rapport annuel du PNUD Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 2.2.2. : Nombre d’entrepreneurs bénéficiant du développement des chaînes de valeur ajoutée et autres initiatives d’amélioration. Niveau de référence : 200 (hommes – 120, femmes – 80) Objectif : 1 000 000 (hommes – 500 000, femmes – 500 000). Source : Rapports annuels du FMARD (Ministère fédéral de l’Agriculture et du Développement rural) et du FMMSD (Ministère fédéral du Développement des Mines et des Aciéries) Fréquence : semestrielle</p> <p>Indicateur 2.2.3 : Nombre de stratégies innovantes dans les secteurs de l’agriculture, des minéraux solides et les secteurs associés. Niveau de référence : 1 Objectif : 4 Source : FMARD, FMMSD Fréquence : semestrielle</p>	Ministère fédéral de l’Agriculture et du Développement rural Ministère Fédéral du Développement des Mines et des Aciéries Bill et Melinda Gates Banque mondiale PNUD Banque africaine de développement Agence japonaise de coopération internationale ONUDI FAO Industries extractives du Nigéria Transparency Initiative (Initiative pour la transparence)	<p>Ressources ordinaires : 2 000 000</p> <p>Autres ressources : 30 000 000</p>

<p>Allocation budgétaire annuelle aux programmes de protection sociale B= 0 en 2015 T= 10 en 2022</p>	<p>Enquêtes du BNS sur le secteur social Fréquence : Semestrielle</p>	<p>Résultat 2.3 : Options privilégiées pour une protection sociale inclusive et durable</p> <p>Indicateur 2.3.1 : Mesure dans laquelle les réformes politiques et institutionnelles permettent de développer l'accès des pauvres et d'autres groupes à risque aux systèmes de protection sociale, ventilé par sexe, par zone rurale et zone urbaine Niveau de référence : 1 – Insuffisant Objectif : 4 – dans une grande mesure Source : Rapport annuel sur le budget Fréquence : annuelle</p>	<p>État du Delta État d'Anambra État de Niger MBNP (Ministère du Budget et de la Planification nationale) UNICEF</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 922 000</p> <p>Autres ressources : 15 000 000</p>
		<p>Résultat 2.4 : Systèmes nationaux de collecte, de mesure et d'analyse de données permettant une planification inclusive. Intégration des ODD et suivi des progrès</p> <p>Indicateur 2.4.1 : Mesure dans laquelle des données actualisées et non ventilées sont utilisées pour suivre les progrès des objectifs de développement nationaux alignés sur les ODD Niveau de référence : 1 – insuffisant Objectif : 4 – dans une large mesure Source : Rapport de suivi annuel Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 2.4.2 : Nombre de plans de développement nationaux ou sous-nationaux alignés sur le cadre d'ODD Niveau de référence : 1 Objectif : 20 Source : Rapport d'activité de l'OSSAP (Bureau du principal adjoint du Président) sur les ODD Fréquence : semestrielle</p>	<p>MBNP (Ministère du Budget et de la Planification nationale) Bureau national de la Statistique (BNS) OSSAP-ODD (OSSAP = Bureau du Principal Adjoint spécial du Président) CEDEAO</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 000 000</p> <p>Autres ressources : 15 000 000</p>

Priorité ou objectif national : ERGP (Plan de relance économique et de croissance) 2017-2020 : Durabilité environnementale (ODD 1, 3, 7, 11, 12, 13 & 17)				
Cadre des Nations Unies pour les objectifs de développement durable (ou équivalent), résultat lié au PNUD#9 : D'ici à 2022, le Nigéria accède à la durabilité environnementale, à la résistance aux changements climatiques et à la sécurité alimentaire grâce à une gestion efficace des ressources naturelles et culturelles du pays.				
Réalisation du plan stratégique connexe : 1				
Couverture par une énergie rentable et durable Niveau de référence : 1 Objectif : 5	Rapports annuels de l'ECN (la Commission de l'Énergie du Nigéria)	<p>Résultat 3.1 : Solutions inclusives et durables adoptées pour une efficacité énergétique accrue et un accès universel aux énergies modernes (notamment les énergies renouvelables hors réseau)</p> <p>Indicateur 3.1.1 : Nombre d'organismes de surveillance du système climatique et de partenariats de développement pouvant financer un système d'efficacité énergétique accrue en faveur des collectivités /des groupes les plus desservis/des femmes Niveau de référence : 3 Objectif : 7 Source : Rapports de l'ECN Fréquence annuelle</p> <p>Indicateur 3.1.2 : Ampleur de la couverture en matière d'énergies modernes. Niveau de référence : 1 – inférieur aux attentes Objectif : 2 – égal aux attentes Source : Rapports de vérification de l'ECN Fréquence : annuelle</p>	Banque africaine de développement, UNESCO, ONUDI, FAO, Bureau des investissements (BOI) et Banque mondiale	Ressources ordinaires : 3 000 000
				Autres ressources : 50 000 000
	Rapports de la NEMA (Agence nationale de gestion des situations d'urgence), Rapports de l'Examen trimestriel	<p>Résultat 3.2 : Cadres institutionnels, législatifs et politiques effectifs permettant de renforcer la gestion des risques de catastrophe et climatiques, aux niveaux national et sous-national</p> <p>Indicateur 3.2.1 : Mesure dans laquelle il existe des plans intégrés de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation, ainsi que des cadres institutionnels consacrés à ces questions et des dispositifs de coordination multipartite</p>	Banque africaine de développement, FAO, ONUDI, UNESCO et Banque mondiale	Ressources ordinaires : 2 000 000
				Autres ressources : 20 000 000

		<p>Niveau de référence : 1 = inférieur aux attentes Objectif : 2 = égal aux attentes Source : Rapports de la NEMA Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 3.2.2 : Nombre de plans/politiques adoptés/révisés aux niveaux national, sectoriel et local en matière de changements climatiques, et intégrés à la GRC (gestion des risques et catastrophes) Niveau de référence : 0 Objectif : 5 Source : Rapports de la NEMA Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 3.2.3 : Nombre de plans d'État mis en œuvre pour gérer les risques de catastrophe et/ou climatiques, ventilés par sexe dans le cas de plans tenant compte des questions hommes/femmes Niveau de référence : 0 Objectif : 10 Source : Rapports de la NEMA Fréquence : annuelle</p>		
<p>Indicateur : Réduction des émissions de gaz à effet de serre Niveau de référence : 2t de CO2 par habitant Objectif : -20 – 45 %</p>	<p>Ministère fédéral de l'environnement</p>	<p>Résultat 3.3 : Financement et mise en œuvre effectifs d'un renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets sur des collectivités vulnérables</p> <p>Indicateur 3.3.1 : Mesure dans laquelle il y a eu amélioration de la mise en œuvre d'actions globales – plans, stratégies, politiques, programmes et budgets – pour atteindre des objectifs de développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions Niveau de référence : 0 Objectif : 3 – Présentation d'un Rapport biennal actualisé, mise en œuvre au niveau du CND (Centre national de données)</p>	<p>Programmation conjointe avec l'ONUDI, le PNUE, l'UNESCO, le Programme alimentaire mondial (PAM) et la FAO</p> <p>Banque mondiale, DFID (Département pour le développement international), USAID (Agence des États-Unis pour le développement international) et Banque africaine de développement</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 000 000</p> <p>Autres ressources : 30 000 000</p>

		<p>Source : Rapports du Ministère fédéral de l'Environnement Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 3.3.2 : Nombre de plans de développement nationaux et d'état traitant de la dégradation des sols en termes de biodiversité, de la désertification, de l'érosion du littoral, de la déforestation et de la gestion des risques climatiques Niveau de référence : 0 Objectif : 5 Source : rapports d'évaluation Fréquence : une seule fois</p>		
--	--	---	--	--